

——— Autres éléments graphiques: Bâtiment agricole d'interêt architectural Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec ou patrimonial l'habitat, dense, en ordre continu (avec un secteur UAa • • • Chemin piéton à conserver ou à créer de quaité architecturale et patrimoniale) Espaces boisés classés Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec Emplacements réservés l'habitat, dense, en ordre continu ou discontinu Site archéologique de type 1 Zones humides Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre discontinu Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, peu dense, en ordre discontinu Zone à vocation d'équipements collectifs, publics ou privés, de sport et de loisirs et d'hébergement de loisirs Zone à vocation d'activités artisanales, commerciales et Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre continu ou **1 AUT 4** Zone à vocation d'aire naturelle de jeux, de sports et de loisirs, d'aire d'accueil de camping-cars **1 AUY** Zone à vocation d'activités artisanales, commerciales et de services **2 AU** Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat 1 Accès, voie de desserte, stationnement Zone à vocation d'hébergement et de loisirs (camping traditionnel et parc résidentiel de loisirs) 3 Aménagement sécurité carrefour Zone à vocation d'activités artisanales, commerciales et de services 04 Extension parking création équipement sportif D5 Elargissement voie 3 AU

Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

O6 Aménagement carrefour

O7 Extension cimetière Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou Création ouvrage gestion eaux pluviales Secteur agricole situé dans le périmètre de protection de captage d'eau potable (périmètre B)

16 Elargissement voie
17 Aire camping-cars Secteurs naturels ou forestiers, équipés ou non, à préserver en raison soit de la qualité des sites, des

Travaux lit amont du Goester

Aire naturelle de stationnement

Extension équipements scolaires

Servitude gestion des eaux pluviales cheminement piéton

Création bassin de rétention 1200m3

7 Création de stationnement d'espaces publics
8 Création sentier piéton

PLAN LOCAL D'URBANISME **MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1** 





## **PENVENAN** Département des Côtes d'Armor



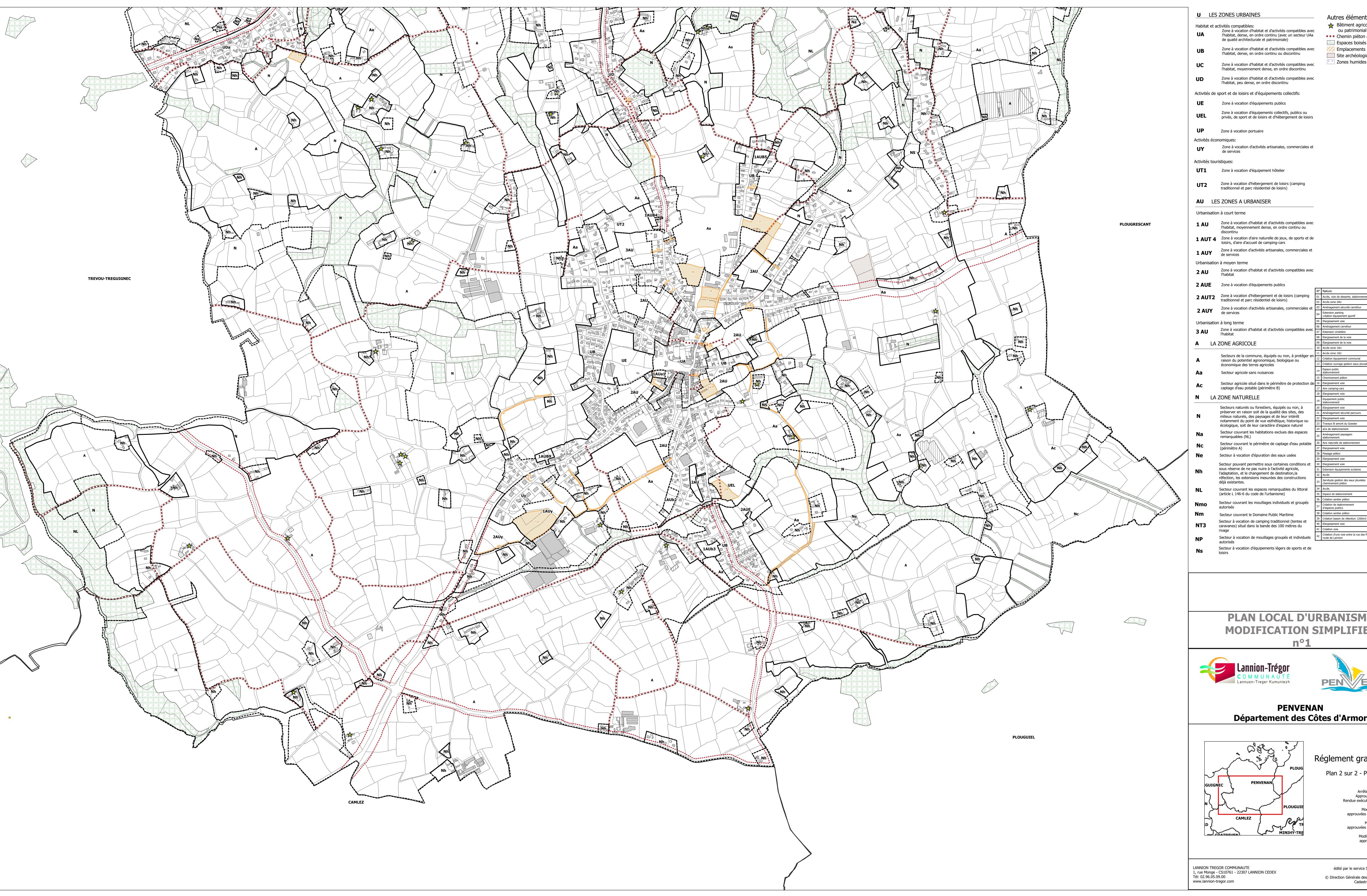
Plan 1 sur 2 - Partie Nord

Réglement graphique

Révision générale: Arrêtée le : 1er juillet 2010 Approuvée le : 14 avril 2011 Rendue exécutoire le : 14 juin 2011 Modifications no 1,2 et 3 approuvées le 17 novembre 2014 Modifications no 4 et 5 approuvées le 06 novembre 2018 Modification simplifiée n°1 approuvée le 04/02/2020

LANNION TREGOR COMMUNAUTE 1, rue Monge - CS10761 - 22307 LANNION CEDEX Tél: 02.96.05.09.00

édité par le service SIG communautaire le © Direction Générale des Finances Publiques – Cadastre ; mise à jour : 2019



Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, dense, en ordre continu (avec un secteur UAa de quaité architecturale et patrimoniale)

Autres éléments graphiques:

Bâtiment agricole d'interêt architectural

• • • Chemin piéton à conserver ou à créer

Espaces boisés classés

Emplacements réservés

Zones humides

01 Accès, voie de desserte, stationnement

Travaux lit amont du Goester

Servitude gestion des eaux pluviales cheminement piéton

Création bassin de rétention 1200m3

Création de stationnement

Accès zone 2AU

Site archéologique de type 1

Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre discontinu

l'habitat, peu dense, en ordre discontinu Activités de sport et de loisirs et d'équipements collectifs:

Zone à vocation d'équipements publics

Zone à vocation d'activités artisanales, commerciales et

Zone à vocation d'hébergement de loisirs (camping traditionnel et parc résidentiel de loisirs)

Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat, moyennement dense, en ordre continu ou

**1 AUY** Zone à vocation d'activités artisanales, commerciales et de services

Zone à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat

Zone à vocation d'hébergement et de loisirs (camping traditionnel et parc résidentiel de loisirs)

Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en

économique des terres agricoles

Secteurs naturels ou forestiers, équipés ou non, à préserver en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de leur caractère d'espace naturel

Secteur couvrant les habitations exclues des espaces

Secteur à vocation d'épuration des eaux usées

Secteur pouvant permettre sous certaines conditions et sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole, l'adaptation, et le changement de destination, la réfection, les extensions mesurées des constructions

Secteur couvrant les espaces remarquables du littoral (article L 146-6 du code de l'urbanisme) Secteur couvrant les mouillages individuels et groupés

Secteur couvrant le Domaine Public Maritime

Création d'une voie entre la rue des Promenades route de Lannion Commune 1601 Secteur à vocation de mouillages groupés et individuels

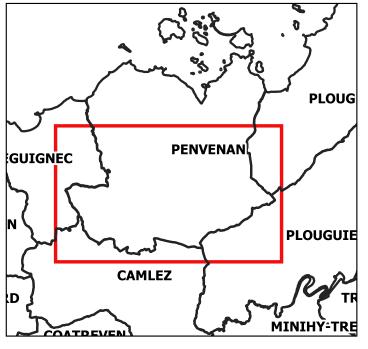
Secteur à vocation d'équipements légers de sports et de loisirs

## PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIEE





## **PENVENAN** Département des Côtes d'Armor



## Plan 2 sur 2 - Partie Sud

Réglement graphique

Révision générale: Arrêtée le : 1er juillet 2010 Approuvée le : 14 avril 2011

Rendue exécutoire le : 14 juin 2011 Modifications n° 1,2 et 3 approuvées le 17 novembre 2014 Modifications no 4 et 5 approuvées le 06 novembre 2018 Modification simplifiée n°1

approuvée le 04/02/2020

édité par le service SIG communautaire le © Direction Générale des Finances Publiques – Cadastre ; mise à jour : 2019